

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

068-226800019-20070907-07_41_07-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/09/2007
Publication 14/09/2007



Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

Ludovic LIONS

N° CP

Séance du

7^è/41-07
- 7 SEP. 2007

Conseil Général
Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

**PROGRAMME E058
LANGUE ET CULTURE REGIONALES
AIDE A L'ASSOCIATION « CULTURE ET BILINGUISME
D'ALSACE ET DE MOSELLE »**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération n° 2007/I-8/05 du 14 décembre 2006 relative au BP 2007 Programme Langue et Culture Régionales
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ attribue à l'association Culture et Bilinguisme d'Alsace et de Moselle 5 Boulevard de la Victoire à STRASBOURG une subvention de 3 000 €.
- ❖ précise que cette dépense sera imputée sur le chapitre 65, nature 6574, enveloppe 20306, fonction 28.

LE PRESIDENT

Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté

.....voix contre
.....abstentions